



MARYLISE LEBRANCHU,  
MINISTRE DE LA DÉCENTRALISATION ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

FLEUR PELLERIN  
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

*Communiqué de presse*

[www.action-publique.gouv.fr](http://www.action-publique.gouv.fr)

*Communiqué de presse*

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

Paris, le 28 septembre 2015

**Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique et Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, soulignent leur attachement partagé pour les bibliothèques, premier réseau culturel dans les territoires.**

Les bibliothèques et médiathèques sont déterminantes dans la vitalité de notre démocratie, garantes de l'égalité d'accès au savoir et à la culture pour tous, ainsi que du pluralisme de l'information. Elles sont plus que jamais un service public fondamental qui joue un rôle culturel mais aussi éducatif et social de premier plan dans tous les territoires.

Les missions des bibliothèques vont d'ailleurs désormais bien au-delà du seul prêt de livres ; il s'agit de favoriser toujours plus de médiation culturelle, de débat, d'accès aux réseaux d'information et à tous les types de médias, de sensibilisation... Les deux ministres partagent ainsi le souhait d'accompagner les bibliothèques afin qu'elles puissent toujours mieux répondre aux nouvelles attentes, liées à l'évolution des modes de vie et des pratiques culturelles des français, auxquelles elles font face. En ce sens, la sénatrice Sylvie Robert remettra très prochainement à Fleur Pellerin un rapport sur l'adaptation des horaires d'ouverture des médiathèques au rythme de vie des Français.

Les ministres saluent le travail des bibliothécaires, qu'ils soient de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale, qui jouent un rôle essentiel de médiation auprès des quinze millions d'utilisateurs du réseau, et en particulier pour la jeunesse, priorité du Gouvernement.

Marylise Lebranchu et Fleur Pellerin rappellent également le rôle joué par l'État pour soutenir la construction et la modernisation des médiathèques à travers le concours particulier pour les bibliothèques de la Dotation générale pour la Décentralisation. Elles mettent en avant la nécessité de préserver les crédits qui y sont alloués.

Grâce au fonds d'un milliard d'euros mis en place, l'État soutient ainsi les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissement : cette enveloppe pourra être utilisée dans les territoires pour financer notamment des infrastructures et usages liés au numérique, qui pourront bénéficier aux projets locaux de développement de la lecture publique et d'accès à la culture et aux médias sous toutes leur formes.

Elles saluent enfin les efforts de mutualisation réalisés à l'échelle intercommunale. La moitié des grandes intercommunalités ont déjà pris cette compétence : la mise en réseau permet d'aller à la conquête de publics plus larges, dans tous les territoires, zones rurales éloignées ou quartiers prioritaires de la ville, afin de combattre les inégalités territoriales et sociales d'accès à la culture.

**Contacts presse :**

Cabinet de Marylise Lebranchu : [presse@action-publique.gouv.fr](mailto:presse@action-publique.gouv.fr) - 01 43 19 22 73

Cabinet de Fleur Pellerin : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr) - 01 40 15 38 80